



Planifier la réindexation des fichiers

1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	2
2. DÉSACTIVER LA RÉINDEXATION À CHAUD	2
3. PLANIFIER LA RÉINDEXATION	3



1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

La réindexation réorganise les index. Après réindexation, l'accès aux index est optimal. La réindexation peut être rendue nécessaire par la perte ou l'altération du fichier d'index (suite à une coupure de courant ou une coupure du réseau entre les ordinateurs).

Par défaut, Odeis repère tout seul les erreurs d'index et, si besoin, exécute une réindexation immédiate du fichier en question. Cela se manifeste par l'apparition de ce genre de fenêtre :

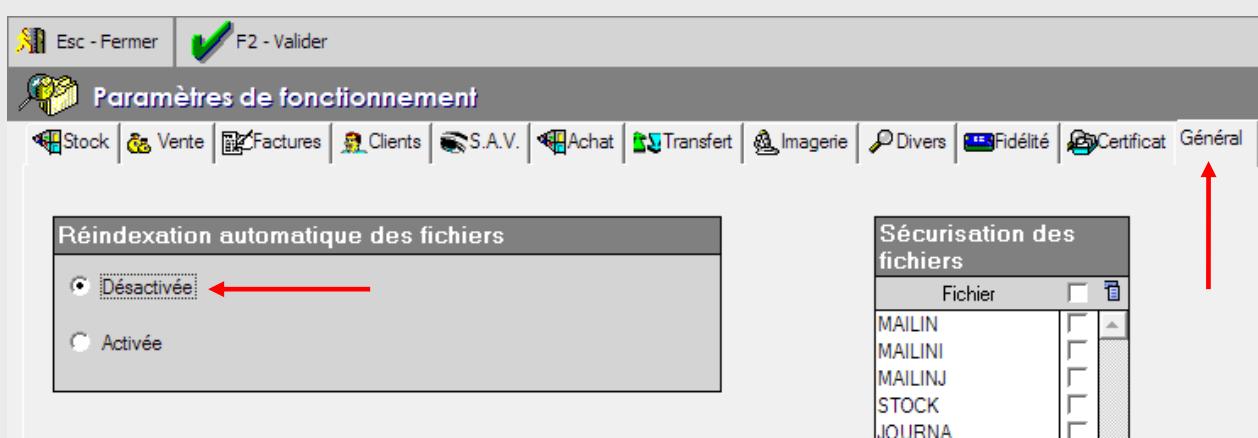


Ce traitement est efficace mais peut entraîner des blocages pour les autres utilisateurs. En effet, si le fichier (par exemple le fichier *Clients*) en cours de maintenance (réindexation) est volumineux, tous les utilisateurs d'Odeis ne pourront accéder à la base *Clients* tant que la réindexation sera en cours.

Dans ce cas, nous conseillons de désactiver cette « réindexation à chaud » et d'en planifier une lorsque personne n'utilise Odeis (la nuit par exemple).

2. DÉSACTIVER LA RÉINDEXATION À CHAUD

Depuis le poste Serveur : allez au menu



Dans l'encart *Réindexation automatique des fichiers*, cliquez sur l'option *Désactivée*.

Validez en cliquant sur le bouton F2 - Valider.

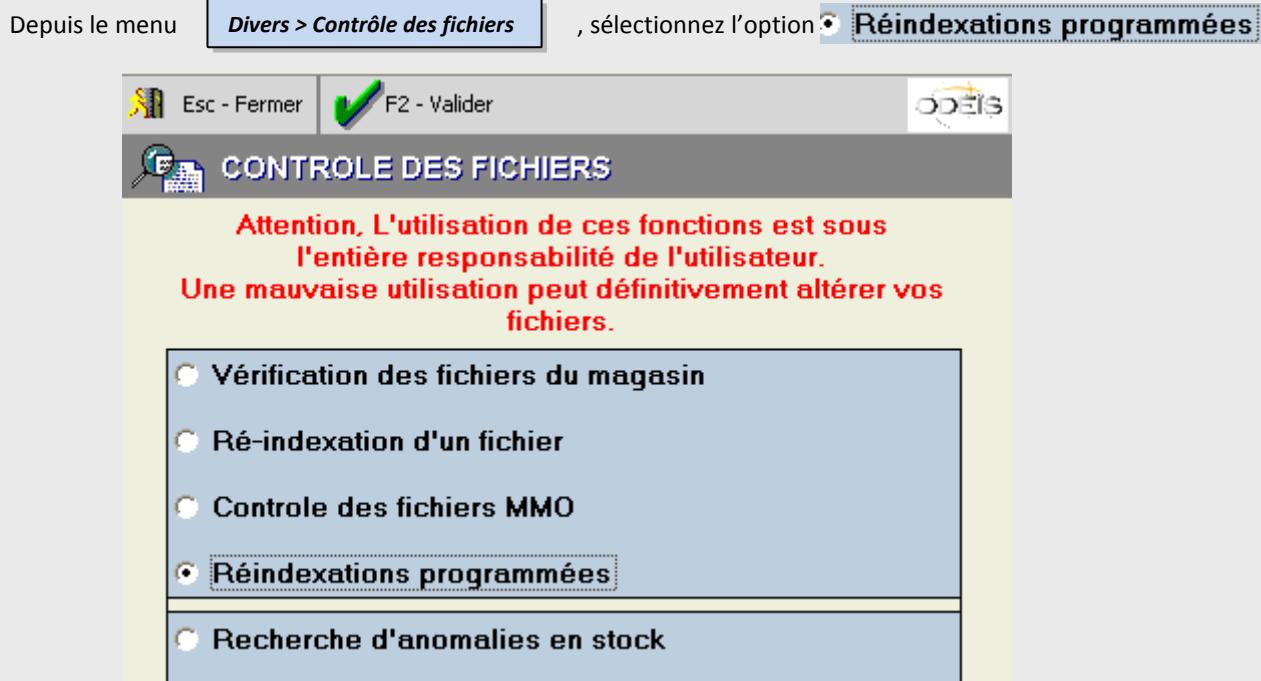


3. PLANIFIER LA RÉINDEXATION

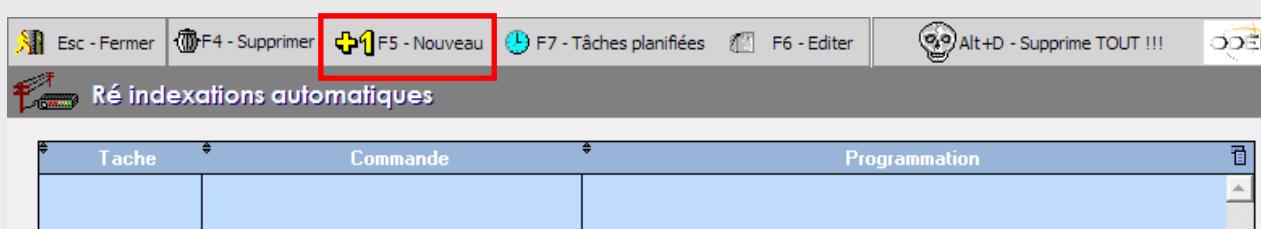
Commencez par récupérer le programme de réindexation à l'adresse suivante :

➤ <http://odeis.groupeyoni.fr/magasins/Reindex.exe>

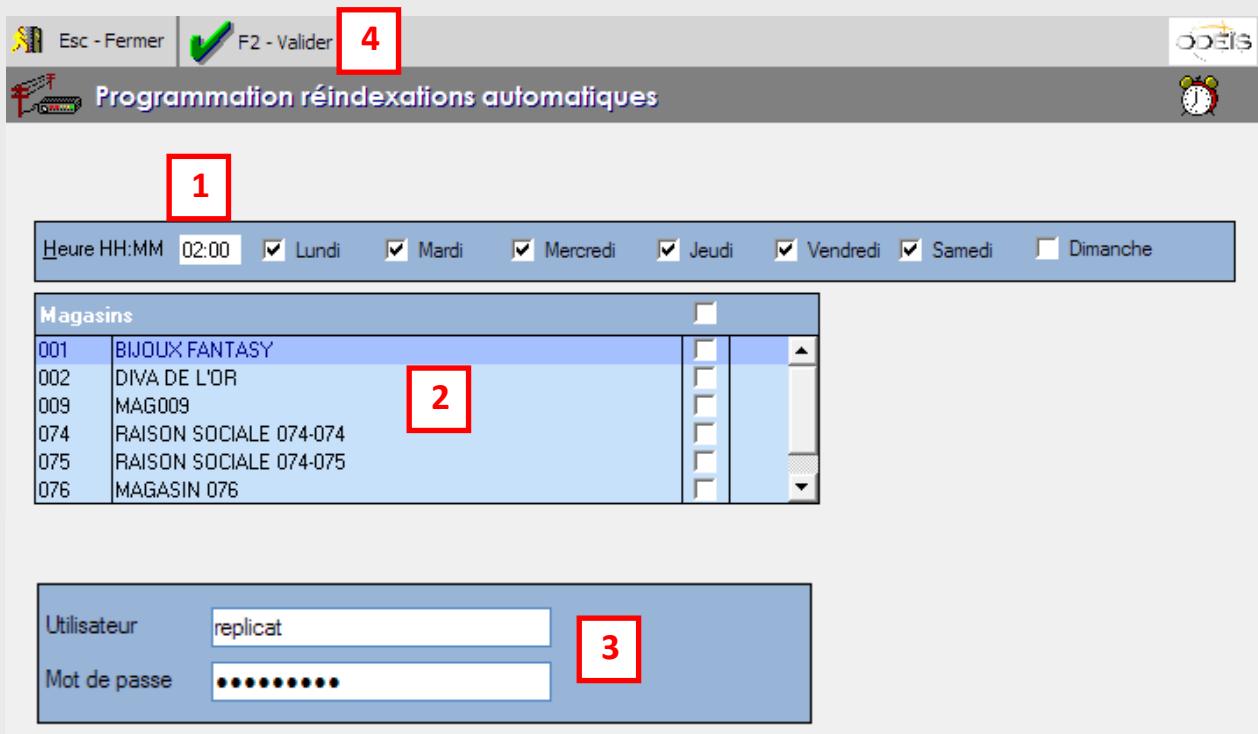
Copier l'exécutable *Reindex.exe* dans le même répertoire qu'*ODEIS.exe* (par défaut sur le *Serveur* dans *c:\odeis_appli\odeis*).



Cliquez sur le bouton **+1 F5 - Nouveau** :



Dans l'écran qui apparaît, vous allez pouvoir créer une *Tâche planifiée*.



1 Sélectionnez l'heure à laquelle vous souhaitez programmer la réindexation.
Choisissez une heure où il n'y a aucune activité sur Odeis, ni aucune autre tâche planifiée en cours (les *réplications* par exemple).

2 Sélectionnez les dossiers magasins à réindexer.
Les magasins visibles dans le tableau sont les dossiers *locaux* (éventuellement répliqués). Il ne s'agit pas des magasins *distant*.
Pour mettre en place la réindexation planifiée sur vos magasins, il faut réitérer toute la procédure sur chaque magasin.

3 Pour pouvoir créer la tâche planifiée, vous devez obligatoirement spécifier un nom d'utilisateur : il s'agit d'un identifiant de session *utilisateur Windows* ayant un *mot de passe* et existant sur votre ordinateur. Cet utilisateur doit avoir le profil *Administrateur*, le mot de passe est obligatoire.

4 Valider la création de la tâche en cliquant sur *F2 - Valider*.
Un message devrait vous confirmer la création de la tâche.
Si l'utilisateur saisi n'est pas reconnu sur votre ordinateur, le programme vous le signale et vous devrez recréer la tâche en renseignant des informations correctes.

Remarque

Pour que la tâche puisse s'exécuter automatiquement il faut que l'ordinateur sur lequel elle est programmée soit allumé.
Une fois la tâche planifiée créée, vous pouvez fermer les fenêtres et reprendre votre activité sur Odeis.